

## Note synthétique sur le compte administratif



Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et les frais d'utilisation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les assurances, les salaires du personnel communal, les attributions de compensations versées à la Communauté de Communes, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts contractés, ainsi que les frais de fonctionnement des écoles d'Orthez, payés par la commune de Lanneplaa à la ville d'Orthez depuis 2017.

Les charges de personnel sont limitées : seule la secrétaire de mairie à mi-temps fait partie des effectifs de la commune.

### - Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50700 - MAIRIE LANNEPLAÀ	144 110,51	456 341,41	80 736,26	48 511,89
<b>Total</b>	<b>144 110,51</b>	<b>456 341,41</b>	<b>80 736,26</b>	<b>48 511,89</b>

Les dépenses de fonctionnement ont diminué entre 2022 et 2023 de 5,03 % : elles sont passées de 151 743,76€ à 144 110,51 €. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général (chapitre 11), - 16,05 % en 2023, des charges de personnel (chapitre 12) - 22,37 %, des atténuation de produits (chapitre 014), + 5,24 %, d'autres charges de gestion courante (chapitre 65), + 47,13 % et des charges financières (chapitre 66), - 6,5 %.

Les recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) de la commune en 2023 ont augmenté entre 2022 et 2023 de 2,66 % : elles sont passées de 231 825,94 € à 238 001,33 €. Elles sont principalement constituées des produits des services (refacturation de photocopies), - 34,24 %, des impositions et taxes, + 5,18 %, des dotations versées par l'État, -2,95 % et des des revenus des immeubles (logements communaux, fermage, loyer Syndicat de gréchez et location de la salle), - 3,08 % suite à deux changements de locataires des logements communaux.

## - Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 064-216403121-20240304-2024\_03\_04\_3-DE

### Dépenses

Charges à caractère général : 40,42 k€
Charges de personnel : 19,61 k€
Charges financières : 15,05 k€
Autre : 69,02 k€

### Recettes

Contributions directes : 152,56 k€
Dotations et participations : 42,94 k€
Excédent antérieur : 218,34 k€
Autre : 42,51 k€

### Dépenses

Dépenses d'équipement : 26,12 k€
Dettes : 25,38 k€
Déficit antérieur : 29,23 k€

Dotations, fonds et réserves: 48,51 k€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses réalisées en investissement représentent 80 736,26 € avec un déficit d'investissement reporté de 29 230,88 € et concernent des travaux de mise en accessibilité du cimetière (rampe de 12 mètres), des travaux d'amélioration de l'éclairage dans les bâtiments communaux et des travaux de rénovation énergétique (système de chauffage dans le logement communal T3). Un curage de l'allée des promeneurs a été indispensable suite aux fortes pluies de juin 2023. Le rapport de l'étude concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été reçu : il mentionne neuf projets de création de bâches pour 205 000 €.

Les recettes d'investissement représentent 48 511,89 €, dont 339,23 € de FCTVA et 3 224,28 € de taxe d'aménagement.

## - Dette -

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-216403121-20240304-2024\_03\_04\_3-DE

### Tableau synthétique

	Encours de la dette
50700 - MAIRIE LANNEPLAÀ	334 834,23
<b>Total</b>	<b>334 834,23</b>

Les emprunts contractés :

- emprunt de 350 000 € contracté en 2012 pour la construction de la Maison pour Tous pour une durée de 20 ans (29 971,88 € pour 2023 dont la dernière sera en 2032)
- emprunt de 160 000 € contracté en 2019 pour la réhabilitation du logement communal pour une durée de 20 ans (échéance de 9 380,16 € dont la dernière sera en 2039)

### Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

